



COMITÉ D'HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Une commission plénière CHSCT a eu lieu le **jeudi 26 septembre 2019**, plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

L'avis du CHSCT est sollicité sur la prise en compte, des impacts liés aux projets d'évolution des services ou de travaux, sur les conditions de travail des agents

Points pour avis :

Projet de passage à 32 heures des opérateurs SIRAC

Direction de la sécurité - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

La **CFDT** salue le travail mené par le service du SIRAC dans la mise en place des 32 heures dans le cadre de la pénibilité.

Les agents ont pu faire valoir leur volonté d'améliorer leur équilibre vie privée, vie professionnelle et contribuer à mettre en place une organisation qui le permet.

La réduction d'heures et la répartition des roulements vont générer des réductions de vacations, de dimanches et d'astreintes et dans le même temps entraîner une baisse de rémunération.

Une partie de cette baisse est compensée par la prime de sécurité mais nous notons que subsiste un manque à gagner.

La **CFDT** a bien pris acte que les agents sont d'accord et se sont exprimés à l'unanimité en faveur de ces modalités en acceptant la perte de rémunération.

Les représentants du personnel ont voté pour

Projet de réorganisation du service Maintenance bâtiment

Direction de la construction et du patrimoine bâti - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

La **CFDT** a apprécié une présentation claire des enjeux de la nouvelle réorganisation et la volonté du service et de la direction de maintenir des conditions de travail les plus adaptées possibles malgré les suppressions de postes dans le cadre de l'ASPL au niveau de la régie.

Il s'agira de trouver l'équilibre entre les activités confiées à la régie et les chantiers proposés à l'externe.

La **CFDT** sera vigilante sur le contenu des fiches de postes et des missions de la régie afin que les collègues ne soient pas démobilisés par une perte de sens dans l'activité quotidienne.

Les représentants du personnel ont voté pour



Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Point Amiante – Suivi des interventions sur des matériaux amiantés - Validation de 4 modes opératoires

La **CFDT** souhaite savoir qui s'occupe du suivi des diagnostics techniques amiante (DTA) ainsi que des mises à jour.

4 modes existants validés en février 2018

4 modes supplémentaires aujourd'hui

5 modes prévus en 2020 avec identification des sites pour chantiers test.

On ne peut que se féliciter du travail fourni et il faut poursuivre sur cette lancée avec l'expertise en place aujourd'hui au sein de notre collectivité.

Les représentants du personnel CFDT ont voté pour

Document unique d'évaluation des risques de la Direction de l'urbanisme et des territoires

Direction de l'urbanisme et des territoires - Suite commission 2 du 10 septembre 2019

La **CFDT** a pris connaissance du travail considérable de mise à plat du Document Unique des risques de la Direction de l'urbanisme et des territoires.

Le diagnostic a fait ressortir à quel point la majorité des services est soumise à une pression politique forte et une charge de travail corrélée. Les services qui se sont exprimés lors de la présentation du dossier en commission ont confirmé ces points de tension et exposé les premières mesures correctives qu'ils avaient apportées au sein de leur service. Nous avons pu constater que mener un projet de service (police du bâtiment) parallèlement au DU était un vrai plus pour définir des orientations favorables au respect des conditions de travail et que le travail d'accompagnement du service de l'habitat avait été générateur de prises de conscience au sein du service qui a entamé un travail correctif.

La **CFDT** a regretté l'absence d'un représentant de terrain des Directions de Territoires dont il est fortement question dans le document. Les Directions de Territoires sont en attente forte d'une coordination spécifique et devraient trouver une réponse dans la création d'un poste dédié, présentée en Comité Technique du 12 septembre.

Ces équipes sont sur le pont, en semaine et souvent les week-ends, faisant parfois deux journées en une. Même si souplesse horaire et disponibilité sont directement liées à la fonction, il ne peut y avoir à ce point un déséquilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Nous avons déploré l'absence d'échéancier et/ou de planification des mesures correctives censées répondre à un certain nombre d'items, comme la pression politique et/ou la charge de travail et souhaitons qu'un document intégrant les délais de mise en œuvre nous soit fourni.

La direction est composée pour plus de moitié de cadres A qui trouvent du sens à leur travail mais ne seront plus en mesure au bout d'un moment d'absorber la surcharge de dossiers.

Une vigilance est de mise afin de ne pas générer, si ce n'est déjà fait, des burnouts ou des départs.

La **CFDT** demande un bilan d'ici un an.

Les représentants du personnel ont voté pour

RAPPEL

Si vous changez de service, de domicile ou de banque, pensez à nous transmettre vos nouvelles coordonnées :

- par téléphone au 03 88 34 30 91
- par messagerie à syndicat.cfdt@strasbourg.eu

afin que nous puissions mettre notre fichier à jour.

Si vous partez à la retraite pensez à nous le signaler.

Merci d'avance.

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Rénovation du musée Zoologique

Direction de la Culture - Suite commission du 12 septembre 2019

La commission du 12 septembre a permis d'apporter un certain nombre de précisions quant à la réaffectation des agents dans l'attente d'une réouverture.

Nous notons que chaque agent a été reçu individuellement et qu'à priori dans l'ensemble, les vœux ont pu être satisfaits.

Concernant les risques liés à la chaleur, nous avons enregistré que si une climatisation n'est pas prévue, le bâtiment sera isolé dans le cadre des normes en vigueur.

Concernant le projet culturel et la scénographie, nous avons eu l'assurance que les responsables de collections seraient impliqués dans le réaménagement de celles-ci et que la Ville serait étroitement associée au projet.

Les représentants du personnel CFDT ont voté pour

Installation du centre technique du livre de la médiathèque Nord à la Médiathèque Olympe de Gougues

Direction de la Culture - Suite délégation culture du 11 juin 2019

Nous notons que des éléments complémentaires ont été transmis et des précisions apportées suite à notre demande en délégation du 11 juin 2019.

Le projet de Médiathèque Nord se concrétisera par une ouverture prévue en 2021.

Cette médiathèque accueillera le centre technique du livre.

Dans l'intervalle, il est prévu d'héberger le centre technique du livre au sein de la Médiathèque Olympe de Gougues. Pour ce faire, il est proposé d'une part de fermer la médiathèque 3 semaines, relativement à la nécessité de désamianter et d'organiser le repli des agents vers d'autres sites et d'autre part d'organiser des travaux en site occupé, en demandant aux entreprises d'adapter des horaires d'intervention en dehors des horaires classiques de travail.

Nous avons noté que lors de la fermeture du site, les déménagements successifs seraient pris en charge par une entreprise externe.

La **CFDT** souhaite savoir si les vœux des agents ont pu être respectés et quelles sont les craintes qui ont pu être émises.

Par ailleurs, des entreprises ont-elles répondu à la demande d'horaires atypiques pour intervenir ? La réunion du 19 septembre a-t-elle pu permettre de rassurer les agents d'Olympe de Gougues ?

La **CFDT** espère qu'au regard de l'imminence des travaux, ces questions ont trouvé réponse.

Les représentants du personnel CFDT ont voté pour

Etude d'impact sur les conditions de travail du recours à entreprise pour le nettoyage des écoles - phase 7

Direction de l'enfance et de l'éducation - Suite Commission 2 du 12 septembre 2019

Suite à la commission du 12 septembre, la **CFDT** note, qu'à nouveau, une des écoles dont le nettoyage va être externalisé, est une école où les agents travaillent en horaires continus.

Il sera de plus en plus difficile pour les agents de concilier vie personnelle et vie professionnelle parce que les agents devront revenir à des horaires coupés.

La **CFDT** réitère sa demande de bien communiquer avec tous les métiers (AR, ATSEM) et pas seulement avec les agents d'entretien quant à leurs déplacements sur un autre site pendant les congés scolaires une fois leur travail terminé.

Si dans l'analyse d'impact, la concertation entre le RPS et le RTS est prévue ainsi que la facilitation d'intégration des agents dans l'équipe en place, nous espérons que la mise en œuvre se fera sur cette base.

Même si à la phase 7 le service a l'habitude d'accompagner les agents, la **CFDT** insiste pour qu'un agent qui trouve un poste puisse partir de suite et non pas attendre la date d'externalisation.

Les représentants du personnel ont voté contre

A L'EUROMÉTROPOLE

Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Point pour discussion :

Amélioration du dispositif d'accompagnement des agents-es victimes d'agressions - Assistance au dépôt de plainte par un avocat.

Dans le cadre de sa politique de prévention des violences externes, la collectivité en lien avec le CHSCT renforce la prise en charge des agents victimes d'agressions physiques et verbales (outrage à agents, menace) dans le cadre de leurs missions, en leur offrant la possibilité de se faire conseiller et accompagner par un avocat lors du dépôt de plainte auprès des autorités de police.

L'avocat retenu, Monsieur NISAND est joignable 24h/24h, 7j /7j par téléphone au 06 71 58 95 58.

Les agents victimes d'agressions physiques et /ou verbales peuvent le contacter directement après avoir signalé l'incident à leur hiérarchie.

Son rôle est :

- au regard de l'incident, de conseiller l'agent sur la démarche à engager : dépôt de plainte ou main courante,

- d'accompagner l'agent physiquement, en cas de besoin, lors du dépôt de plainte dans le bureau de l'officier de police.

Dans ce cas, l'encadrant de l'agent accompagne l'agent au bureau de police et le relais est pris sur place par l'avocat

Cette prestation n'est pas ouverte aux atteintes aux biens qui nécessitent aussi un dépôt de plainte.

Concernant la communication de ce nouveau dispositif, une note à l'ensemble des agents est consultable sur TOTEMS.



Comité Technique

Un Comité Technique aura lieu le **mardi 1^{er} octobre 2019**, 7 points sont à l'ordre du jour :

- Création d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) Maison Sport Santé de Strasbourg
- SIRAC : passage au 32 h
- SIRAC : changement des horaires du centre d'éducation routière
- Recours à entreprise pour le nettoyage des écoles (phase 7)
- Evolution des services Maintenance bâtiment et Ingénierie de la construction dans le cadre du Plan climat
- Débat sur le bilan social 2018
- Modification de la cartographie des emplois

Info pratique

Prestation badges :

Nouveaux horaires d'ouverture

Nouveaux horaires d'ouverture pour la prestation *badges agents*, bureau 40 niveau 0 extension.

- Lundi de 7h30 à 11h30
- Mardi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 7h30 à 11h30
- Jeudi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30



Syndicat CFDT – Intercro de l'Eurrométropole de STRASBOURG

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique